

Comité Technique commun Ville – CDA PBP

Comité Technique du CCAS

Convocation à la séance

du mercredi 8 avril 2020

11h30 - 13h

A partir de la salle communautaire de l'Hôtel de France en visioconférence

ORDRE DU JOUR

1 - CONGÉS DURANT LA PERIODE DE CONFINEMENT– POUR AVIS.....4

Rapporteur : François MENGIN LECREULX..... 4

**2 - ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION POUR LES AGENTS DE TERRAIN DURANT LA
PANDÉMIE – POUR INFORMATION.....5**

Rapporteur : François MENGIN LECREULX..... 5

LISTE DES MEMBRES CT COMMUN

COLLEGE EMPLOYEUR	
Titulaires	Suppléants
<i>Membres des organes délibérants</i>	
Véronique LIPSOS-SALLENAVE, <i>Présidente</i>	Clarisse JOHNSON LE LOHER
Geneviève PEDEUTOUR, <i>Secrétaire</i>	Alexa LAURIOL
Josy POUETO	Gilbert DANAN
Odile DENIS	Françoise MARTEEL
Jean-Louis PERES	Pascal GIRAUD
Michel CAPERAN	Frédéric DAVAN
Thibault CHENEVIÈRE	Michèle ETCHEVERRY
Marc CABANE	Kenny BERTONAZZI
<i>Membres agents des collectivités</i>	
François MENGIN-LECREULX	Aurélia de PORTZAMPARC
Ouahid DORBANE	Laure VILDARI
Cornelia FINDEISEN	Pascal MERCIER
Jean-François RIOUFOL	Vincent CANEROT
Nathalie HUGON	Christian LESPORT
Sophie LESUR LE GUINER	Pauline DUBOIS

COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
<i>Syndicat UNSA</i>	
Yves-Thierry URIETA, <i>Secrétaire-adjoint</i>	Michel SAINT-ESTEBEN
Jean-Louis CAMSUZOU SOUBIE	Pascale TAUPIAC
Marie-Jeanne ROYO	Laurent PICHOUT
Jean Pierre SOMPROU	Virginie CASTELOT
Alexia VANDENHELSEN	Ciprian CIOLTEA
Serge POUBLAN	Valérie MORIN GARCES
Audrey REY	Nicolas SABLE
<i>Syndicat CFDT</i>	
Jean-Vincent BENITO	Sylvie DUQUE
Thierry POEY-DOMENGE	Laurent CHAPUIS
<i>Syndicat FO</i>	
Frédérique GERARD-DUTILLEUL	Valérie ARREDE-BARBE
Philippe SAULNIER	Octave CIVILETTI
<i>Syndicat SUD</i>	
Morad TAHRAOUI	Pierre CARRETERO
Abdoulaye ISSEINI	Abdelkader LHASSANI
<i>Syndicat CGT</i>	
Julien GAY-CAPDEVIELLE	Fabrice BENOIST

LISTE DES MEMBRES CT CCAS

COLLEGE EMPLOYEUR

Titulaires

Suppléants

Membres des organes délibérants

Béatrice JOUHANDEAUX, *Présidente*

Hamid BARARA

Christelle BONNEMASON-CARRERE

Henri JOUANTEGUY

Jean-Pierre PEUDEPIECE, *Secrétaire*

Gisèle FERRARIS

Frédéric DAVAN

Alain LAPEYRE

Philippe MAENNEL

Pauline DUBOIS

COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Titulaires

Suppléants

Syndicat FO

Jocelyne DESIRE

Marie-Carmen RODRIGUEZ

Nadine GUERIN

Chantal HUGUES

Samia SAINTE-CLUQUE

Syndicat CGT

Sandrine FAUVET

Céline DE AZEVEDO ANTUNES

Nathalie CHANFREAU

Olivier LAMBERT

Tirage au sort

Guillaume MOMBET

1 - CONGÉS DURANT LA PERIODE DE CONFINEMENT– POUR AVIS

Rapporteur : François MENGIN LECREULX

Dans le contexte exceptionnel de pandémie de Covid 19, il est proposé de demander de poser 5 jours de congés annuels ou RTT, pendant la période de confinement, aux personnels suivants :

- Les agents en télétravail,
- Les agents en réserve simple,
- Les agents bénéficiant d'autorisation spéciale d'absence,
- Les agents mobilisés moins d'une semaine,

sous réserve qu'ils n'aient pas été en arrêt maladie plus de 15 jours sur la période.

Cette proposition répond à :

- Un **enjeu de solidarité** vis-à-vis des agents aujourd'hui engagés sur le terrain opérationnel, en réponse aux besoins essentiels des populations. Beaucoup d'entre eux auront besoin de repos une fois cette crise passée, et il est très important que leurs collègues aujourd'hui télétravailleurs ou en réserve puissent alors prendre le relais ;
- Un **enjeu de cohérence** face à l'évolution de la charge de travail. Alors même que l'obligation générale de confinement conduit à ralentir la gestion de beaucoup de projets, il est important que des jours puissent être posés durant cette période pour permettre à chacun, malgré l'inconfort de la situation, de prendre un temps de repos par rapport au rythme professionnel, ce que beaucoup d'agents font d'ailleurs en temps normal, lors des vacances de printemps.
- Un **enjeu d'équité** vis-à-vis des agents des écoles et crèches, qui ne peuvent pas décaler leur semaine de vacances en raison du calendrier scolaire, et seraient, si nous ne prenions pas cette mesure, seuls contraints de la prendre pendant le confinement ;
- Un **enjeu d'anticipation** de la reprise après le confinement : toutes les forces vives seront nécessaires et il paraît difficile de permettre aux agents qui sont restés chez eux, même avec une quote-part parfois significative de télétravail, de venir majorer leurs congés d'été ou de fin d'année par les congés qu'ils n'auront pas pu prendre en avril ;
- Enfin, un **enjeu aussi d'exemplarité** du service public dans ce contexte de crise, notamment vis-à-vis de nombreux salariés du privé qui connaissent aujourd'hui la baisse voire la disparition de leurs revenus, et qui vont de surcroît se voir imputer des jours de congés.

Ces 5 congés ou RTT devront avoir été posés pendant la période de confinement entre le 18 mars et le 4 mai. Ils pourront être consécutifs ou non.

Si ces congés ne sont pas posés, ils seront déduits automatiquement.

Par ailleurs, conformément à la réglementation, pour les agents bénéficiant d'une autorisation spéciale d'absence, les RTT seront proratisées en fonction de la durée de l'absence.

Les membres du Comité Technique Commun sont invités à formuler un avis sur ce dossier.

2 - ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION POUR LES AGENTS DE TERRAIN DURANT LA PANDÉMIE – POUR INFORMATION

Rapporteur : François MENGIN LECREULX

Dans ce contexte de crise sanitaire, afin de tenir compte du risque auxquels certains agents sont exposés, il est envisagé de verser une prime par demi-journée travaillée aux agents engagés opérationnellement sur le terrain.

Cette **prime d'exposition au risque** serait majorée de 50 % pour les agents travaillant à l'EHPAD, au Service de soins infirmiers à domicile, au Service d'aide à domicile et au portage des repas, compte tenu de leur engagement auprès des publics les plus fragiles.

La prime serait versée hors RIPSEEP.

Le montant de la prime et son mode de versement ne pourront être définitivement fixés qu'après la parution de textes réglementaires.
